Image not found or type unknown

Projet de loi taubira sur la lutte contre la récidive

Par **bibinmj**, le **13/10/2013** à **00:14**

Bonjour,

actuellement si j'ai bien compris un prisonnier condamné à plus de 5 ans peut prétendre à une liberté conditionnelle à mi peine 15 ans pour 30 ans mais je voudrais savoir si ça va changer avec la nouvelle loi taubira car elle dit libération conditionnelle aux 23 peine et si cette loi peux s'appliquer aux personnes déjà jugées et purgeant leur peine depuis déjà 8 ans pour une peine de 30 ans ?
merci beaucoup de votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés